

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, session 2025, dans l'académie de LA REUNION.

Le président de l'Université de La Réunion,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2025 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de LA REUNION, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, au titre de l'année 2025, dans l'académie de LA REUNION :

Monsieur RIZZO Jean-Marc, maître de conférences hors classe, président, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Madame BITSINDOU BIBI Hélène, ingénieure de recherche hors classe, vice-présidente, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Monsieur FOCK Eric, maître de conférences de classe normale, expert, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Madame COUIC Helene, attachée principale d'administration de l'etat, membre, Prefecture de la Region Réunion, Saint-Denis.

Monsieur GIRARDET Aymeric, chargée de mission dri de la recherche del'innovation et des technologies, membre, Conseil Régional de la Réunion, Saint-Denis.

Madame LAMARE Aurélie, attachée territoriale, membre, Conseil Régional de la Réunion, Saint-Denis.

Madame DESREAC Nathalie, assistante ingénieure, suppléante, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Le Président
de l'Université de La Réunion

Pr Jean-François HOARAU

Fait à

, le 
de l'Université de La Réunion
Pr Jean-François HOARAU